

YÉMEN

Amnesty International demande au président Saleh de mettre un terme à la détention illégale des Yéménites ayant « disparu » à l'initiative des États-Unis

Index AI : MDE 31/019/2005

ÉFAI

Jeudi 10 novembre 2005

DÉCLARATION PUBLIQUE

Au moment où le président Ali Abdullah Saleh a commencé une visite à Washington pour rencontrer le président George W. Bush, Amnesty International a demandé au président yéménite d'indiquer clairement que son pays ne maintiendra plus ses citoyens en détention à durée indéterminée sans procès, au nom ou à la demande des autorités des États-Unis. Actuellement, les autorités yéménites continuent à détenir quatre de leurs propres citoyens sans inculpation ni procès, apparemment sur instruction du gouvernement des États-Unis. Trois des personnes concernées avaient précédemment « disparu », détenues pendant plus d'un an dans des centres d'interrogation secrets dirigés par les États-Unis, avant d'être remises aux autorités yéménites.

Amnesty International a également demandé au président Saleh d'insister pour que tout citoyen yéménite actuellement « disparu » et détenu dans un lieu inconnu par des représentants des États-Unis ou toute personne agissant en leur nom, soit immédiatement réintégré dans un cadre juridique et traité dans le respect des normes internationales relatives aux droits humains. Cette même remarque s'applique à tout citoyen yéménite qui serait détenu à Guantanamo.

Les quatre personnes actuellement détenues au Yémen sur instruction des États-Unis sont :

Muhammad Abdullah Salah al Assad, qui a « disparu » après sa détention en Tanzanie, en décembre 2003, et a été renvoyé au Yémen en mai 2005 ;

Salah Nasser Salim Ali, qui a « disparu » en Jordanie en septembre 2003, après avoir été détenu en Indonésie, en août 2003, et qui a été renvoyé au Yémen en mai 2005 ;

Muhammed Faraj Ahmed Bashmilah, qui a « disparu » après avoir été détenu en

Jordanie, en octobre 2003, et qui a été renvoyé au Yémen en mai 2005, et

Walid Muhammad Shahir Muhammad al Qadasi, qui a été détenu par les autorités des États-Unis à Guantanamo de 2002 à avril 2004, date à laquelle il a été renvoyé au Yémen, où il reste détenu sans inculpation ni procès à la prison centrale de Taiz, depuis plus d'un an et demi.

En octobre 2005, des responsables yéménites ont déclaré à des représentants d'Amnesty International qu'ils « attendaient des dossiers » des autorités des États-Unis sur ces quatre personnes, avant de décider de leur inculpation ou de leur libération. Selon des responsables yéménites, ces quatre personnes seraient libérées immédiatement si les autorités des États-Unis en font la demande.

Amnesty International s'inquiète de l'incertitude persistante concernant le statut de ces quatre personnes ; elles n'ont pas encore eu accès à un avocat et n'ont pas été traduites devant un juge. Les autorités yéménites ne les ont pas encore inculpées et les retiennent en violation de l'état de droit.

Amnesty International demande toujours au président Ali Abdullah Saleh d'intervenir pour que ces quatre personnes soient rapidement inculpées d'une infraction pénale reconnue et traduites en justice sans délai supplémentaire, dans le respect des normes internationales relatives à un procès équitable ; dans le cas contraire, elles doivent être libérées immédiatement et sans conditions, comme l'exigent le droit international relatif aux droits humains et ses normes, qui ont valeur contraignante pour le Yémen.

Pour de plus amples informations, merci de consulter

<http://web.amnesty.org/library/Index/ENGAMR511772005?open&of=ENG-USA> ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>